

## Résumé

Formation complète pour apprendre à utiliser une nacelle en toute sécurité, connaître la réglementation, les vérifications avant usage, les consignes de sécurité, et effectuer des manœuvres adaptées aux situations de travail en hauteur (catégories 1A/1B ou 3A/3B selon les cas).

## Public et prérequis

Toute personne appelée à conduire une PEMP (plateforme élévatrice mobile de personnes) n'ayant pas d'expérience, désirant obtenir le C.A.C.E.S. et sachant lire et écrire.

Aptitude médicale

## Les objectifs

- Apporter aux stagiaires les connaissances et savoir-faire nécessaires à la conduite en sécurité des PEMP
- Valider ses compétences par une évaluation théorique et pratique « caces »
- Donner au chef d'entreprise un avis sur l'aptitude à conduire afin qu'il puisse délivrer une autorisation de conduite.
- Cette formation est conforme au décret 98-1084 du 02 décembre 1998 elle intègre pour l'essentiel la recommandation R 486A de la C.N.A.M.

## Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

- Théorie et pratique alternée
- 6 tests CACES par session et testeur
- Utilisation de deux chariots : un thermique et un électrique (catégorie 3)
- Équipement de protection individuelle ; chaussures de sécurité

## Modalités d'accès

Modalité d'accès, délai à convenir en fonction des besoins de l'entreprise.  
Durée adaptée aux objectifs et au niveau initiale de l'apprenant.

La formation est accessible aux salariés, alternants ou demandeurs d'emploi  
L'accès peut se faire :

- Par la formation continue ou l'alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)  
Une évaluation des besoins et des prérequis est réalisée avant l'entrée en formation.

## Contenu de la formation

### THÉORIE

### RÉFÉRENCE

**HSEPSE300154**

### CENTRES DE FORMATION

**CHALON-SUR-SAÔNE, DIJON**

### ACCUEIL PSH

**Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.**

## Les + Formation 21-71

- 682 jeunes formés par an
- 291 contrats d'alternance à pourvoir
- 769 entreprises partenaires
- Accompagnement individualisé
- Diplômes reconnus par l'Etat

- Savoir être, management, sécurité
- Pédagogie innovante (par projets, en îlots, projet Voltaire, Olympiades des métiers)
- Équipement en machines modernes qui préparent aux métiers de demain

**3 CENTRES** en Bourgogne

## Réglementation et recommandation de la CNAM

- Rôle des différentes instances et organismes de prévention (C.R.A.M. Médecine du travail)
- Conditions requises pour conduire et utiliser une PEMP
- Les différentes responsabilités utilisateurs / employeurs
- Aptitudes professionnelles
- **Classification**
- Classification des PEMP / catégories
- Caractéristiques fonctionnelles
- **Technologie de la PEMP**
- Les organes de sécurité
- Limite d'utilisation
- Manœuvre d'une PEMP
- Entretien, maintenance contrôle
- Fonctionnement des organes de service

## PRATIQUE

### Prise de poste

- Contrôle de l'état
- Bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Maintenance de premier niveau
- Documents, carnet de bord
- **Positionnement par rapport aux tâches, à l'environnement**
- Mises en situation
- Communication, alerte
- Circulation, balisage, stabilisation, vitesse du vent
- Manœuvre de la PEMP dans l'environnement
- Opérations de fin de poste

## ÉVALUATION DES COMPETENCES EXAMEN CACES

- Conditions d'obtention
- Evaluation théorique et pratique
- Délivrance du CACES fonction de la catégorie concernée : A, B, C

## Suite de parcours et passerelles possibles

Possibilité de poursuivre avec d'autres catégories R486, ou des formations complémentaires : travail en hauteur, port du harnais, gestes et postures, ou CACES R489 (cariste).

## Métiers - Débouchés

Formation destinée aux personnes souhaitant devenir conducteurs de PEMP (plateformes élévatrices mobiles de personnel) de catégories A ou B. Essentielle dans les secteurs du BTP, maintenance, logistique, événementiel ou travaux en hauteur.

## Validation et certification

CACES R486A

Attestation de fin de formation

## Version documentaire

V2-2022